

De l'utilité de la ponctuation !

Un homme riche, mais analphabète, sentant sa mort prochaine fit venir son notaire et, d'une traite, sans reprendre son souffle, lui dicta le texte suivant, tout en le priant de le mettre en forme :

"Je laisse mes biens à ma sœur non à mon neveu jamais sera payé le compte du tailleur rien aux pauvres"

Le notaire, bien embêté, s'appliqua à la tâche et conclut que chacun pouvait y trouver son compte selon la ponctuation qu'il utiliserait. Voici les 4 rédactions envisagées :

Au profit du neveu : *"Je laisse mes biens à ma sœur ? Non! À mon neveu. Jamais sera payé le compte du tailleur. Rien aux pauvres."*

Au profit de la soeur : *"Je laisse mes biens à ma sœur . Non à mon neveu. Jamais sera payé le compte du tailleur. Rien aux pauvres."*

Au profit du tailleur : *"Je laisse mes biens à ma sœur ? Non ! À mon neveu ? Jamais ! Sera payé le compte du tailleur. Rien aux pauvres."*

Au profit des pauvres : *"Je laisse mes biens à ma sœur ? Non ! À mon neveu ? Jamais ! Sera payé le compte du tailleur ? Rien ! Aux pauvres."*